



**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET  
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE  
TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Le dépôt des états financiers de la Municipalité du Canton de Gore au 31 décembre 2019 a été fait lors de la séance du conseil du 6 avril 2020.

Comme le stipule l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec (C-27.1), lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de l'exercice terminé au 31 décembre de l'année précédente.

Voici donc les faits saillants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

	Administration Municipale	Organismes Contrôlés	Total Consolidé
<b>REVENUS</b>			
Revenus de fonctionnement	4 534 695	0	4 534 695
Revenus d'investissement	26 255	0	26 255
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 560 950</b>	<b>0</b>	<b>4 560 950</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de fonctionnement	5 183 120	0	5 180 229
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 183 120</b>	<b>0</b>	<b>5 180 229</b>
Excédent (déficit) de l'exercice (revenus moins charges)	(622 170)	0	(619 279)
Revenus d'investissement	(26 255)	0	(26 255)
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>(648 425)</b>	<b>0</b>	<b>(645 534)</b>
Plus : Éléments de conciliation à des fins fiscales	698 435	0	695 544
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>50 010</b>	<b>0</b>	<b>50 010</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ, NON AFFECTÉ</b>	<b>262 417</b>	<b>0</b>	<b>262 417</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE 2019</b>	<b>129 384</b>	<b>0</b>	<b>129 384</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR BOURSES D'ÉTUDES</b>	<b>32 754</b>	<b>0</b>	<b>32 754</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>

Une somme de 293 652 \$ fut investie sur les chemins Braemar, Scott et Chevreuil et financée par le règlement d'emprunt 194. Un montant de 865 902 \$ a été investi pour la réfection du chemin Williams. Cet investissement est couvert par un règlement d'emprunt de secteur, soit le règlement 223.



Il a eu aussi des améliorations apportées à l'écocentre pour respecter les normes de la CNESST au coût de 44 700\$ partagé avec les municipalités de Mille-Isles et du Canton de Wentworth.

Nous avons également investi les sommes suivantes :

Acquisition pour les terrains pour les sentiers :	51 926 \$
Propriété destinée à la revente :	7 711 \$
Équipements pour les différents services :	26 533 \$

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés est un rapport sans réserve qui, dans tous les aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Canton de Gore et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2019, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Tel que l'exige l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec (C-27.1), le présent rapport est diffusé sur le territoire par la parution dans le Gore Express et sur le site internet de la municipalité. Le rapport est également disponible au bureau municipal.

FIN